

Votations cantonales: Initiative «Vivre et voter ici»

Les étrangers ont aussi des devoirs

Lettre du jour

L'on objecte souvent à l'octroi des droits politiques aux étrangers au niveau cantonal le fait que ceux-ci ne sont pas astreints au service militaire. Soit dit en passant, cet argument impliquerait, poussé à l'absurde, la suppression du suffrage féminin. En opposant à l'octroi d'un droit sur le plan cantonal la non-soumission à un «devoir fédéral», il méconnaît surtout le système fédéraliste suisse. La logique voudrait que la comparaison se fasse avec des obligations prévues par la législation cantonale ou, à tout le moins, avec des devoirs pour lesquels les cantons disposent d'une marge de manoeuvre dans



Le 4 septembre prochain, les Vaudois se prononceront sur une extension des droits politiques. LAURENT GUIRAUD

l'exécution. Ainsi, s'agissant de l'obligation d'accepter les tutelles et curatelles (certes prévue par le droit fédéral, mais seul Vaud l'applique encore systématiquement), la nationalité étrangère n'est pas un motif de dispense. Il en allait de même pour l'obligation de servir comme sapeur-pompier, en vigueur jusqu'à fin 2010. Dans le canton de Vaud, les devoirs de fournir un service personnel, caractéristiques du système de milice, frappent ou frappaient ainsi toute la population, sans égard pour la nationalité. Loin de placer le citoyen suisse dans une situation défavorisée, l'initiative apporterait donc plutôt une certaine égalité.

Arun Bolkensteyn, Bussigny-près-Lausanne

Initiative aberrante

On pourrait penser que beaucoup d'étrangers, séduits par notre système de démocratie directe, souhaitent vivement pouvoir y participer, tout en refusant curieusement la naturalisation.

Or, je me souviens d'avoir lu dans les colonnes de 24 heures, peu après les élections communales, que le taux de participation des étrangers était fort bas, bien inférieur à celui des Suisses. Ce «vote par l'abstention» est bien la démonstration la plus évidente que les étrangers, dans leur immense majorité, ne demandent nullement l'extension de droits dont ils se servent si peu. Ce sont bien des groupes et partis démagogiques, sans autre idée que la dissolution de la citoyenneté suisse, qui cherchent par ce moyen à gagner quelques strapontins supplémentaires.

Il conviendra donc, au moment du vote, que chacun se souvienne que les citoyens suisses sont souverains, c'est à eux de créer les lois. Si les étrangers veulent obtenir ce droit et devoir, qu'ils se naturalisent.

Mais là, étonnamment, lorsqu'il y a des contraintes, on trouve moins de monde intéressé...

Pierre-Yves Rapaz, député UDC, Bex

La naturalisation n'est pas un simple acte administratif

L'initiative «Vivre et voter ici» est une attaque contre la nationalité suisse et indirectement contre notre pays. Si le peuple vaudois accepte l'initiative, la nationalité suisse sera vidée de sa substance et réduite à un bout de papier folklorique chiffonné.

Si un étranger veut participer à notre vie politique au niveau du canton, il peut s'engager dans le processus de naturalisation. Certes, au grand dam de l'intelligentia bien-pensante de gauche, la naturalisation n'est pas un simple acte administratif. Elle demande un effort et un engagement de la part du candidat. Devenir membre du peuple suisse n'est pas anodin et cela se mérite. De façon générale, toute appartenance à une communauté engendre des différences qui distinguent celui qui en est et celui qui n'en est pas. Cela est vrai quelle que soit la communauté dont on parle: la famille, l'entreprise, une nation. Malgré les phantasmes des porteurs des thèses de l'égalitarisme à tout va, être différent ne veut pas forcément dire que l'on est

supérieur: être différent, c'est affirmer qui nous sommes, sans dénigrer les autres. Il en va ainsi de la nationalité suisse qui, par ailleurs, n'engendre pas que des droits, mais également des devoirs qu'on ne peut passer sous silence.

Fabrice Moschen, président UDC Vaud, Lausanne

Cela revient à utiliser notre démocratie pour la détruire

J'ai lu, avec intérêt, mais aussi grande inquiétude, le «duel» entre MM. Leuba et Mahaim portant sur l'éventuel droit de vote et d'éligibilité des étrangers dans notre canton. La proposition est effarante: j'y ai appris qu'au nombre des inconséquences proposées par l'initiative de gauche se trouvait la possibilité pour un étranger de devenir conseiller d'Etat.

Cette disposition permettrait ainsi à un étranger qui n'aurait jamais voulu se faire naturaliser - ou pire, qui aurait été refusé à la naturalisation - de devenir par exemple chef du Département de la sécurité et de l'environnement. Il aurait ainsi sous ses ordres des policiers qui, eux, ont l'obligation d'être Suisses!

Ce simple fait démontre l'absurdité de cette initiative. Il est triste de voir à quel point certains partis sont tombés pour tenter de gagner quelques sièges de plus dans les parlements...

Cela revient à utiliser notre démocratie pour la détruire. Il faut donc souhaiter que le corps électoral sache exprimer sur ce sujet une raison qui a singulièrement manqué aux initiateurs de ce projet.

Nicole Helfer, Grandson

Mon chien est raciste

«Démagogues et xénophobes, quels...!» a hurlé mon chien suisse d'origine étrangère.

Pas de gros mots à table! ai-je interdit. Mais j'ai compris qu'il avait lu 24 heures du 23 juillet sur le droit d'éligibilité des étrangers. «Ainsi, maître, tu voteras pour qu'un étranger refusant la nationalité suisse puisse voter et être élu en Suisse?»

Absolument! «Les étrangers ne demandent pas cela, maître.»

Pardon? «On vient Suisse parce qu'on aime la Suisse.»

Et alors? «Alors, on vote et on est élu dans un pays aimé. N'est-ce pas plus honnête et intelligent?»

Mon pauvre chien, tu crois aux mythes suisses!

«Le peuple ayant perdu ses mythes est un peuple qui a commencé à mourir», disait Octavio Paz. Compris, maître?»

Et qu'en est-il de ceux qui n'aiment pas la Suisse?

«Ne pas aimer la Suisse mais vouloir être élu en Suisse... N'est-ce pas demander la fondue et l'argent de la fondue?»

Sacré chien! Si les étrangers ne demandent pas cela, qui alors s'est permis de le faire en leur nom?

«Ceux qui convoitent le vote étranger.»

L'auront-ils? «Non, mais ils offriront de beaux prétextes aux xénophobes, et le perdant sera l'étranger.»

Zut! «Je me méfie de deux races, maître, le démagogue qui m'utilise en feignant de m'aider, et le xénophobe qui me hait parce que le monde est plein d'étrangers.»

Serais-tu raciste?

«Oui, maître.»

Démagogues et xénophobes, mais alors quels...!

«Pas de gros mots à table!» a-t-il hurlé et il est parti sans terminer son assiette.

Antonio Toro y Toro, Lausanne

«Etre Suisse et voter partout»

Cette initiative prévoit d'accorder le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers sur le plan cantonal, en se basant sur un principe fallacieux qui consiste à penser que le simple fait d'habiter quelque part justifie l'obtention automatique du droit d'y voter et d'y être élu. Les promoteurs d'un tel raisonnement n'ont simplement pas compris ce qu'était la citoyenneté, le juste équilibre entre des droits et des devoirs. Or cette initiative propose justement de léser les citoyens suisses en créant des citoyens de seconde catégorie, dépourvus de devoirs mais jouissant de droits civiques cantonaux. On crée ainsi une injustice et un déséquilibre, tout en péjorant la nationalité suisse.

Notons que, parmi les 85 000 étrangers domiciliés dans le canton qui pourraient bénéficier de ce droit de vote et d'éligibilité, 75 000 répondent déjà aux critères de la naturalisation. En s'intégrant et en devenant Suisses, ces derniers pourraient participer à la vie politique communale, cantonale et fédérale. Indéniablement, le «Vivre et voter ici» ne surclassera jamais le «être Suisse et voter partout».

Dylan Karlen, vice-président UDC Vaud, Villeneuve

Incohérente et inadmissible

Cette initiative contient à mon sens une incohérence fondamentale qui me paraît propre, à elle seule, à refuser ce texte.

En effet, le droit d'éligibilité voulu par les initiateurs comprend le niveau cantonal, mais aussi, de par le système institutionnel suisse, le droit d'élire nos représentants au Conseil des Etats. En revanche, le droit de vote au niveau fédéral n'est pas compris dans cette initiative.

D'où l'incohérence suivante: une personne étrangère pourrait élire ses représentants à la Chambre Haute, mais ne pourrait pas se prononcer sur un objet soumis à une votation fédérale, donc proposé par ladite Chambre.

Pire: l'initiative souhaitant accorder le droit d'être élu, une personne étrangère pourrait ainsi être élue au Conseil des Etats, débattre et défendre un projet de loi au sein de la Chambre des cantons, mais ne pourrait pas voter ledit objet en cas de votation populaire. Cherchez l'erreur!

Outre qu'elle est choquante, une telle incohérence laisse planer un doute quant au sérieux de cette initiative. Steven Kubler, conseiller communal PLR, Morges

Faut-il accepter cette offre de droits politiques?

Le système de participation des étrangers à la gestion des affaires communales est en vigueur depuis 2003. Et c'est bien ainsi: la proximité directe des habitants peut être aussi un bon facteur d'intégration.

Ce système devrait-il être étendu sur le plan cantonal?

Il faut être conscient que la portée des décisions communales n'est pas celle du cantonal, là où se font des choix politiques, sociaux, économiques. C'est aussi la meilleure porte pour monter à Berne. Toutes ces stratégies gouvernementales touchent l'ensemble de la communauté vaudoise. La proximité directe n'existe plus.

N'oublions pas que les droits en question font partie du patrimoine helvétique, un héritage laissé par ceux qui ont fait de notre pays ce qu'il est aujourd'hui. Je pense que ce sont des valeurs que nous ne devons pas traiter à la légère, même avec de bons sentiments à la clé.

Voyez le Printemps arabe. Tant de personnes en révolte pour obtenir le droit de partici-

per à la gestion de leur propre existence, quitte à y laisser la vie. Ces gens montrent à quel point nos droits civiques sont aussi une richesse, laquelle a son prix d'accès. Faire partie d'un club, par exemple, c'est devoir payer une cotisation qui donne le droit de participer aux décisions touchant l'avenir de cette société. C'est pareil au sujet du vote en question: le prix d'entrée, pour les personnes intéressées aux décisions cantonales, est de montrer patte avec croix blanche sur fond rouge. Autrement dit, la naturalisation, avec la possibilité, en général, de garder sa nationalité d'origine.

Que peut-on offrir de plus correct? Valdy Lagnel, Aubonne

La démocratie ne sera pas renforcée

A propos de la lettre de lecteur de M. Michele Scala intitulée «Renforcer la démocratie» (24 heures du 8 août 2011).

M. Scala expose ses arguments pour faire accepter l'initiative qu'a lancée le comité qu'il copréside. Cependant, j'aimerais relever quelques incohérences qu'il commet dans son texte.

«De nombreux Etats interdisent la double nationalité.»

Dans ce cas-ci, ils doivent se battre dans leur pays d'origine afin de changer cette interdiction. La Suisse offrant le droit à la double nationalité, ce n'est pas elle qui discrimine les étrangers dans ses cantons, mais le pays d'où ils proviennent!

«Les compétences de la Confédération appartiennent toujours aux citoyens suisses.» Cette déclaration n'est pas tout à fait correcte: les élections au Conseil des Etats sont des élections cantonales et, de fait, les conseillers aux Etats pourraient être des étrangers qui, élus, voteront les budgets de la Confédération et éliraient nos conseillers fédéraux.

«L'Union européenne octroie le droit de vote communal aux étrangers de l'UE.»

Le canton de Vaud aussi accorde le droit de vote communal aux étrangers établis depuis plus de dix ans et possédant un permis C. Au cas où M. Scala l'aurait oublié, la Suisse est une fédération de cantons, ce qui implique que ceux-ci peuvent décider librement s'ils veulent accorder le droit de vote et d'éligibilité aux niveaux cantonaux et communaux ou pas.

Fidel Petros, vice-président des Jeunes UDC Vaud, Vevey